

LETTRE  
DU GÉNÉRAL MIEROSLAWSKI

AU MAJOR BRAZEWICZ

En réponse à celle de M. Joseph Cwierzakiewicz dit Card  
en date du 29 Janvier 1868

Mon cher Major,

Comme après moi, c'est vous principalement que M. Cwierzakiewicz prend à partie dans sa lettre publiée à Genève, le 29 Janvier, en votre qualité « d'acolyte et d'âme damnée de Mieroslowski, » il est tout naturel que je vous prie de lui transmettre ma réponse, après l'avoir lue vous-même à tête reposée.

Avant de communiquer à la Commission d'enquête nommée par nos compatriotes résidant à Genève, l'avis qu'elle m'a demandé, en date du 16 Novembre 1867, sur ce personnage, j'ai voulu d'abord m'enquérir moi-même de l'usage que l'on prétendait faire de mon témoignage et de la lumière qui pourrait en résulter, dans l'état anormal de l'opinion publique d'aujourd'hui. N'ayant, comme vous le savez, mon cher et digne « acolyte, » obtenu aucune réponse rassurante à cet égard, j'ai pensé que la Commission d'enquête, inspirée de votre tact, de votre prudence, avait jugé, comme nous deux, que là où il n'y a aucun moyen de répression contre les coupables, les procès platoniques que leur intente l'honnêteté sans gendarmes n'ont jamais abouti qu'à leur triomphe par l'impunité. — Notre Association Démocratique polonaise, dont vous êtes le doyen justement reconnu en Suisse, n'admet pas le scandale pour le scandale. Surtout lorsque j'ai appris que M. Cwierzakiewicz siégeait à son maître en radicalisme M. Michel Bakounine, à côté des plus irréconciliables et même des plus illustres notabilités de la Démocratie européenne, au Congrès de la paix, je compris qu'il y aurait une bien grande différence entre moi, quelle que fût mon opinion personnelle sur ce citoyen, et un homme qui a le crédit dans une Assemblée qui a toutes mes sympathies et qui a bien que ma spécialité toute de guerre dans la Révolution. — Je ne puis pas d'en faire partie.

WYDZIAŁ Z DUBLINOW  
Biblioteki Narodowej

W. 1155/69



De là ces délais, que M. Cwierzakiewicz a eu tort d'attribuer à des manœuvres jésuitiques et à des jalousies de popularité, dans son apostrophe véhémement « au citoyen général *Basile Mieroslawski*. » Du moment que M. Cwierzakiewicz a lui-même l'héroïsme ou l'audace d'invoquer mon témoignage contre les vagues soupçons dont il se plaint d'être l'objet, il m'ôte toute possibilité de garder plus longtemps le silence. Qu'il soit seulement bien et loyalement entendu, que ce n'est que publiquement provoqué, contraint et forcé par les adjurations du prévenu, que je sors de ma réserve réfléchie; et que par cela même, M. Cwierzakiewicz renonce enfin au privilège de récusation, dont il a eu soin de se couvrir en 1862, 1863 et 1864 contre mon contrôle et mes poursuites en détournements, malversations, usurpations de mandat, désertion ou autres délits quelconques, déferés à ma juridiction de Dictateur, puis d'Organisateur Général. Donc, aujourd'hui, que je ne puis prétendre à aucune autorité ni judiciaire, ni répressive sur lui et ses pareils, ou bien son appel tardif à mes affirmations n'est qu'une cynique brayade de plus, ou bien cela signifie que trop fier pour se justifier il y a quatre ans devant un Dictateur sans licteurs, ou un Organisateur Général sans gendarmes, il lui est revenu néanmoins assez de conscience pour se soumettre à l'arbitrage d'un simple exilé comme lui. Je me risque donc une fois encore, en vous priant néanmoins, ma chère « âme damnée, » d'expliquer à la Commission d'enquête, que las d'intenter des procès moraux qui n'aboutissent qu'à des coups pour moi et à des brevets de haute habileté politique en faveur des quelques milliers de Cwierzakiewicz qui se sont fraternellement partagé les dépouilles de notre dernière insurrection, j'arrête les frais au dossier de ce Cwierzakiewicz-ci, et n'ajouterai ni un mot, ni un liard de plus à l'extrait ci-dessous. Ceci du reste vient à l'appui de ses dénégations, comme quoi il aurait à lui tout seul « dissipé des sommes énormes, évaluées à 3 millions de roubles-argent. » Tranquillisez-vous, M. Cwierzakiewicz, mes trop nombreuses réclamations depuis cinq ans sont là<sup>1</sup>, pour attester que vous n'étiez pas seul à ce râtelier; que si, d'une part, les sommes dissipées, et dont on a refusé de révéler l'emploi à l'état-major de l'Organisation générale, s'élèvent au moins au quintuple de cette bagatelle, de l'autre, vous aviez au moins 2,500 compères, tous aussi discrets que vous, pour les dissiper. Ce n'est pas la quantité, mais plutôt la qualité de votre quote-part, qui est en cause. Ne déplaçons pas la question.

Encore un mot préalable pour expliquer à la Commission d'enquête la lourde amplification de la notice primitive et succincte, que je tenais à sa disposition. C'est la loyauté polémique qui m'a entraîné à y intercaler les principales réponses du prévenu à des chefs d'accusation qu'il peut-être trop hâté de deviner dans sa lettre du 29 Janvier. Ce préventif aura été cause que je serai à mon tour obligé de mentionner quels articles de ma déposition prétend répondre par avance Cwierzakiewicz, et en outre d'enchevêtrer mes répliques dans

<sup>1</sup> Voyez notamment : 1° mon *Mémoire dans le débat entre l'Organisation polonaise et ses adversaires*. Paris, 20 Février 1864. 2° *Dokumenty* 1864. Paris, 1864.

sera par conséquent ni concis, ni rapide, comme la prose du prévenu s'inspirant de Beaumarchais; il en résultera même peut-être quelques quiproquos involontaires, mais ce sera sincère, et voilà tout ce que l'on est en droit d'exiger d'un témoin à décharge, surtout lorsqu'on l'interpelle de ce ton brusque et sévère qui règne dans toute la lettre du 29 Janvier.

Donc :

Sur la demande de MM. J. Niewiarowski, Stanislas Tchórzewski et (signé) Valère Mroczkowski, agissant comme chargés d'une enquête sur le compte de M. Joseph Cwierzakiewicz, en date du 16 Novembre 1867, à Genève :

Je leur communique une partie minime, mais suffisante, des renseignements que j'ai recueillis depuis cinq ans à ce sujet, soit par moi-même, soit par témoignages entièrement dignes de foi, en tâchant d'y mettre d'ailleurs tous les ménagements de langage et circonlocutions que comporte la matière.

D'après tous ceux qui l'ont personnellement connu en Pologne, fils d'un geôlier de prison à Varsovie, et frère d'un agent de police russe, M. Cwierzakiewicz n'a jamais pu inspirer la moindre confiance à aucun patriote sensé. Eût-il possédé personnellement tous les mérites et tous les talents imaginables, que son propre tact et sa propre pudeur lui eussent interdit tout rapport avec les conjurés de 1858 à 1863, jusqu'à ce que l'irréfragable épreuve de l'insurrection lui ait fourni le moyen de prouver, une faux ou un fusil en main, au plus épais des combattants, que c'est à tort que les patriotes lui supposaient une âme de famille<sup>1</sup>. Mais fuir cette épreuve sous prétexte de mission conjurative à l'étranger, et fuir sans retour à aucun moment de ces 14 mois de combat, c'était sciemment et obstinément braver toutes les préventions dont il se savait l'objet. Quels sont donc les insensés qui ont pu confier la représentation de leur patriotisme et de leur honorabilité occultes à pareille étiquette? M. Cwierzakiewicz nous promet de nous révéler l'origine de son mandat « lorsque la Pologne

<sup>1</sup> Que l'on ne s'imagine pas pour cela qu'en Pologne, la criminalité de famille soit une stérilité héréditaire. Bien au contraire! demandez aux Rozniecki, Potocki, Krukowiecki, Krasinski, Hauke et tant d'autres, si le pilori de leurs ancêtres n'a pas été, pour leur sincère patriotisme, un magnifique marche-pied de réhabilitation? — La modeste valeur d'un Krukowiecki, en 1863, a été jusqu'à forcer la révision du procès historique de son père, honni pendant trente-cinq ans, avec une exagération passionnée de la Pologne entière. Mais tous ces rédempteurs ont eu la patience d'attendre, pour refaire leur blason patriotique, l'investiture du plomb et du fer insurrectionnels, sans jamais toucher à l'argent ni à l'or de l'insurrections nationales.

En 1849, le soir de la bataille de Waghäusel, moins heureuse pour le roi de Prusse actuel que celle de Sadowa, j'ai dû des éloges publiques à l'un de mes plus brillants colonels, commandant les *Turners* de Hanau. C'était M. Kawecki, fils d'un délateur exécuté à Varsovie par droit de *lynch*, le 16 Août 1831. Personne dans l'Allemagne républicaine ni en Pologne, moi moins que qui que ce soit, n'ai jamais songé à reprocher sa parenté à ce vaillant et honnête patriote. Il a acquis au contraire le droit de se faire gloire, de ce que pas une goutte du sang paternel n'avait déteint sur ses épaulettes. Il est vrai qu'il a évité de se faire caissier, armateur ou ambassadeur de la République germanique. Je pense qu'il n'en aurait pas fallu davantage à M. Cwierzakiewicz en 1863, pour s'épargner et nous épargner tout le tapage qui se fait aujourd'hui autour de son blason paternel. Si vous, mon cher major, ou notre brave Becker, rencontrez, en Suisse, le vaillant et fidèle colonel Kawecki, ne manquez pas de lui serrer cordialement la main de ma part.

sera rétablie dans son indépendance et sa liberté, et que les archives de son comité seront retrouvées.» Quant au choix, pour le moins bizarre, que ce comité aurait fait tout exprès de ce frère d'espion et de ce fils de garde-chiourme, pour représenter la nation polonaise auprès de la nation britannique, M. Cwierzakiewicz l'attribue en toutes lettres « au manque d'hommes aussi capables que lui (parmi 23 millions de Polonais) pour occuper ce poste éminent, » et toujours il s'engage à nous en fournir la preuve aussitôt que les archives de son comité commettant seront retrouvées.

La postérité ne demandera pas mieux : mais en attendant, tous les indices qu'il m'a été possible de recueillir sont unanimes pour attribuer sa fuite de Varsovie, en 1862, à des délits communs, sans rapports aucuns avec l'agitation patriotique de cette époque. Je veux bien croire aussi que M. Cwierzakiewicz était le plus grand diplomate, sinon de la nation polonaise, du moins de son comité innommable, mais l'histoire ne peut constater que le génie qui se révèle et dans les applications où il se révèle ; or il est de notoriété publique que, jusqu'à sa fuite de Varsovie, M. Cwierzakiewicz, parvenu déjà à la maturité de sa carrière, n'avait encore exercé ce génie que dans le courtage et le brocantage d'affaires aussi inavouables que ses commettants politiques. Peut-il s'étonner que l'on ait trouvé quelque disproportion entre ces affaires-là et la légation des affaires de la Pologne en insurrection, auprès du peuple et du gouvernement d'Angleterre ? Seulement M. Cwierzakiewicz exagère un peu les accusations portées contre lui à ce propos. On lui reproche, dit-il, « son ambition effrénée. » Je n'ai entendu guère, moi, lui reprocher que ses appétits effrénés, auxquels, en philosophe positiviste qu'il me paraît être, il aurait toujours au contraire subordonné même son ambition ! la plus légitime, celle de garder un nom obscur, mais sans tache.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ses tentatives répétées pour me faire reconnaître sa prétendue mission en 1862, il n'a jamais voulu me citer aucun membre de son mystérieux comité, suppléant à toute signature de moi connue, par une estampille de bureau de nourrices ou de Compagnie d'assurances, comme on en voit dans toutes les réclames à la quatrième page des journaux (deux mains entrelacées). Je présume que, très-versé dans le blason de la Bohême de Varsovie, mais tout à fait novice encore dans la Bohême de Paris, il ignorait alors l'extrême banalité de cet emblème parmi nous. Aussi s'est-il ravisé depuis, et n'a-t-il exhibé ce symbole de mystère-là, qu'au début de son odyssee. Apprenant en même temps sa parenté et l'estime qui lui était due à Varsovie, je lui interdis poliment ma présence. C'est sans doute à ce procédé de prudence élémentaire d'exilé à voyageurs, que se rapporte le passage suivant de sa lettre du 29 Janvier : « Vous oubliez que plus haute est la « position d'un homme, plus il doit respecter dans ses procédés les lois de « la justice ; autrement il s'abaisse lui-même au niveau d'un vulgaire « intrigant. Je vous connais bien par les relations que j'ai eues avec « vous. » C'est à peu près aussi le langage de l'agent de police Rochebrun, lorsqu'à mon apparition peu attendue à Cracovie, « il brisait fièrement

« son épée » dans tous les journaux, pour n'avoir pas à s'en servir en ma fâcheuse compagnie. C'est égal ! « vulgaire intrigant » pour avoir demandé à un quidam d'autres preuves de sa mission secrète auprès de moi qu'une estampille de fantaisie sur un chiffon de papier, ce serait dur, si je ne savais, par expérience, tout ce qu'il faut passer à d'aussi légitimes indignations.

Bien m'en prit cependant de n'avoir été dans cette délicate circonstance qu'un « vulgaire intrigant, » car le lendemain ou le surlendemain de cette rupture solennelle « de nos relations » avec M. Cwierzakiewicz, je sus de la bouche même de plusieurs patriotes arrivés de la Pologne prussienne, que ce personnage, fuyant les persécutions de la Russie, s'était d'abord réfugié dans la Prusse Occidentale, et installé chez le plus vénérable patriote de cette contrée, chez M. Sulerzycki, à Piontkowo. Ce crédule et hospitalier gentilhomme, dans la plus excellente acception du terme, avait eu malheureusement l'idée d'emmenner son hôte à une réunion de confiance, près de Graudentz, d'où, aussitôt dévisagé par d'autres Varsoviens, M. Cwierzakiewicz avait été chassé, sans que l'on y eût mis les formes auxquelles je m'étais cru obligé à Paris.

Paris était devenu à ce moment le foyer de toutes les délégations de notre conjuration nationale, mais par cela même aussi le rendez-vous de tous les espions de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, très-difficiles à distinguer des simples chevaliers d'industrie, qui sous le masque d'un patriotisme outré, n'en voulaient réellement qu'aux finances de la conjuration, finances confiées, sur mon appel, à ma garde, à mon emploi et à mon contrôle<sup>1</sup>. Ma défiance était bien excusable, comme on va s'en convaincre quelques lignes plus bas. Les licences de l'anonyme et l'abus des pseudonymes, sous prétexte de précautions conjuratives, la confusion des sceaux de fantaisie, qui étaient censés figurer des signatures vénérées, tout cela donnait au premier Cwierzakiewicz venu la faculté de se déléguer tels pouvoirs qui lui plaisaient, au nom de puissances occultes, dont douter était déjà un acte de « basse intrigue, » mais dont rechercher l'origine et le but était un crime bien autrement irrémissible à ses yeux.

<sup>1</sup> Voyez la circulaire commune de Mieroslawski et Garibaldi, du 18 Avril 1861, pour mettre à la disposition du premier un million de fusils polonais. Langage figuré qui, d'abord parfaitement entendu de toute la Pologne, fonda notre caisse insurrectionnelle, et qui, sans l'intervention des Cwierzakiewicz de toute espèce pendant l'année 1862, eût infailliblement suffi à l'armement de toutes les provinces polonaises pour une insurrection victorieuse, en 1863. Sur 4 à 5 millions de francs perçus dans toute l'étendue de la Pologne à cet appel du 18 Avril 1861, il n'entra dans la caisse insurrectionnelle que 187,000 francs. Tout le reste fut détourné sans aucune trace d'emploi, par des entremetteurs infidèles ou des usurpateurs de mandats, contre lesquels le silence obligatoire de la conjuration rendait tout recours impossible.

Lorsque les membres les plus autorisés du gouvernement provisoire vinrent me chercher à Paris le 1<sup>er</sup> Février 1863, en m'appelant à la dictature, ils furent consternés d'apprendre que les 140,000 fr. que j'étais parvenu à sauver de cet infâme pillage, constituaient à ce moment tout le trésor militaire de l'insurrection ! Mais ce fut bien autre chose, lorsque ce dictateur sans armée et sans lieutenants, ayant très-clandestinement disparu pour gagner les bois non moins obscurs de la Pologne, les neuf ou dix comités en compétition avec le sien, accoururent prendre sa place de trésoriers et d'armateurs à Paris, Londres, Bruxelles, Turin, etc. Conspirez donc sous l'anonyme pendant trois ans contre les formidables budgets de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, et puis faites des insurrections, sans constante unité de direction et sans responsabilité personnelle !

Tous ces comités également impénétrables, impeccables et infaillibles<sup>1</sup> portaient tous, bien entendu, le même titre de *Comité central, national, polonais*. Chaque Cwierzakiewicz affirmait l'orthodoxie du sien, sans cependant nier la possibilité des autres, sauf d'un seul, dont l'existence était pour tous d'une fausseté avérée. C'était ce Comité varsovien, qui recevait ses instructions de Mieroslawski, ce comité qui a eu l'audace et l'indiscrétion de se révéler par l'acte insurrectionnel du 22 Janvier 1863, de publier son programme et d'appeler immédiatement Mieroslawski à la dictature militaire; comité effronté, dont tous les membres sont par conséquent connus, ne serait-ce que par la mort du plus brave d'entre eux, Ladislas Janowski, tué une faux à la main sous mes yeux, dans le combat désespéré du 19 Février, près de Krzywosondz. Ce Comité-là est aussi le seul dont les commis-voyageurs de tous les autres n'ont jamais osé se réclamer auprès de moi. Pourquoi tant de modestie?

Je présume aussi que c'est à ce comité-là que M. Cwierzakiewicz fait allusion dans sa lettre du 29 Janvier, en m'apostrophant de toute la hauteur de sa bravoure: « Je vous l'ai dit à plusieurs reprises en face. J'ai combattu votre prétention, que je ne veux pas qualifier, d'être président d'un comité révolutionnaire à Varsovie, en demeurant en toute sécurité à Paris, et de diriger de là le mouvement et les préparatifs de l'insurrection, à condition que personne ne fit un pas dans le pays sans votre permission. » C'est-à-dire que M. Cwierzakiewicz aurait préféré que j'allasse, avant l'éclat de l'insurrection, me mettre sous la sauvegarde de monsieur son frère et de monsieur son père, en le laissant lui à Paris, à la garde de la caisse d'armement et à la barre de notre navire. Il est donc bien possible qu'il m'ait dit cela « à plusieurs reprises, en face » et bien autre chose encore, même avec envoi d'un cartel, que j'aurai eu la pusillanimité de décliner. C'eût été le 48<sup>me</sup>. Mais ce que je me rappelle parfaitement, c'est qu'il ne m'a pas dit cela en face sous les balles russes, ni à Krzywosondz, ni à Trojaczek, ni à Nowa-Wies, où pourtant les membres de mon Comité me parlaient fort librement, et n'avaient pas besoin de me demander la permission de se faire tuer en concurrence avec moi. En tombant, à la tête des faucheurs de Celinski et de Krosnowski, Ladislas Janowski n'a jamais craint que la Pologne lui contestât le droit de proclamer l'insurrection du 22 Janvier, ni que Mieroslawski flétrit son héroïque mémoire du nom « d'Erostrate et autres qualificatifs. » Même en échappant aux balles comme moi, au milieu des chasseurs de Buski ou de Mikulicz, l'ex-trésorier de mon comité Jean Kurzyna, ni l'ex-délégué de mon mystérieux comité Ladislas Danilowski, n'ont pas craint pour cela que je contestasse leur mission auprès de moi, et n'ont jamais recouru à aucun signe maçonnique pour me faire reconnaître leurs mandats<sup>1</sup>. Ah! c'est que vous n'étiez pas du comité des tschinowniks radicaux reconnu

<sup>1</sup> Le major Celinski, les capitaines Krosnowski, Buski, Mikulicz, tous tués à mes côtés avec l'élite de la jeunesse de mes écoles de Paris, de Gènes et de Liège, qui avant, qui après ce héros et héros de l'insurrection polonaise, Ladislas Janowski. Combats véritablement atroces entre des milliers de carabines rayées et des centaines de bâtons ferrés, seules armes que les dilapidations préventives de 1861 et 1862 aient réservées à ma dictature *in partibus infidelium* de 1863.

par M. Michel Bakounine, et pour les affaires duquel voyageait M. Cwierzakiewicz; ô vous, mes enfants, mes frères, mes compagnons oubliés, dont la poussière balayée par la charrue ou la bise sybérienne atteste seule aujourd'hui les pouvoirs. Que n'avez-vous, comme eux, combattu mes prétentions de vous conduire à la mort dans les champs de la Kuïavie, héroïques imprudents! Aujourd'hui, vous imprimeriez, à Genève, l'apologie du gouvernement fantastique dont les livres sybillins ne seront lisibles pour les vivants qu'à l'exhumation de leurs cendres, avec celles « de la Pologne entière, libre et indépendante. »

Il n'a pas été si sot que vous, M. Cwierzakiewicz. N'ayant pas réussi à faire confirmer sa mission par « cet inqualifiable ambitieux » qui prétendait se préparer à Paris à vous commander en Pologne, M. Cwierzakiewicz tâtonna quelque temps. Il s'adressa d'abord au prince Marcel Lubomirski, à M. Leschnianine, envoyé serbe, et à d'autres notabilités de la diplomatie libérale, dont il avait, je présume, remarqué chez moi les cartes de visites. Ce n'était pas très-adroit, pour un candidat à l'ambassade de l'Angleterre; aussi fut-il consigné à leurs portes, dès qu'ils m'eurent consulté sur son compte. C'est là apparemment, ce qu'il appelle « ma haine contre lui. » M. Cwierzakiewicz oublie que la haine n'exclut pas toujours l'estime, et que, par conséquent, je n'ai jamais eu lieu de le haïr. Loin de moi cependant la pensée de lui refuser toute espèce de talent. D'abord, M. Cwierzakiewicz est tenace et ne se laisse pas décontenancer pour si peu: première qualité de tout commis qui voyage pour un gouvernement occulte et anonyme à perpétuité. A ces déceptions répétées, un autre, tout en restant un profond conspirateur, aurait du moins renoncé à la carrière diplomatique: lui y rentra par une troisième fenêtre, d'une façon inespérée. Il est vrai que le moment était admirablement choisi.

C'était en automne 1862, époque de notre plus âpre polémique avec M. Michel Bakounine, qui, appuyé sur son mandat de patriote radicalement moskovite, voulait à toute force sauver la Pologne malgré elle, en la démembrant encore une fois<sup>1</sup>. C'est toujours *en trois*, à la vérité, qu'il prétendait opérer cette dissection résurrectionnelle, mais dans un sens et une profondeur bien autrement radicale que ne l'avaient fait sa patrie, avec la Prusse et l'Autriche. Nous l'adjurâmes en vain d'appliquer ce procédé de salut à sa propre patrie, d'aller insurger St-Petersbourg, disséquer le tsarisme, radicaliser les moujiks, les cosaks du Don et les tchinowniks, catéchisés par le *Kolokol*; mais de ne point se mêler de nos conspirations polonaises, sous peine de se causer autant de chagrins qu'à nous-mêmes. M. Bakounine nous répondit de Londres, qu'il était trop tard, car son comité panslavique de Varsovie lui avait défendu de faire à son tour aucune concession à l'inqualifiable ambitieux, qui, *de Paris*, se permettait d'envoyer des agents en Pologne, avec des prescriptions<sup>2</sup> qui ne souffraient

<sup>1</sup> Voyez la *Dernière Réponse du général Mieroslawski à M. Michel Bakounine, du 20 Janvier 1863, Paris*.

<sup>2</sup> Parmi ces instructions préparatoires, connues de toute la Pologne conjurée de 1860 à 1862, la plus étendue et la plus fidèlement suivie jusqu'au milieu de 1862, est celle dont une copie fut retrouvée par les Russes, dans le pillage de la Cité-Zamoïski, au mois d'Octobre 1863.— Ce pro-

pas le moindre changement, » comme l'exprime si bien aujourd'hui son ami et confident Cwierzakiewicz.

Le comité *Varsovien* de M. Bakounine, composé cependant, je ne sais pourquoi, sous mes yeux, à Paris, de trois réfugiés tout comme moi : MM. Padlewski, Giller et Milowicz, ce comité, dis-je, partit en corps et en pompe pour Londres, au mois de Novembre 1862, offrir la direction suprême de l'insurrection polonaise à MM. Herzen, Ogareff et Bakounine, en acceptant au nom de la Pologne, si mal démembrée par le Congrès de Vienne, le sous-démembrement qui lui était offert par le dernier de ces trois patriotes moskovites. MM. Herzen et Ogareff eurent le mauvais goût de se réserver. Bien obligé fut donc M. Bakounine de prendre pour lui seul ce pontificat dictatorial sur les trois nouvelles Polognes représentées par MM. Padlewski, Giller et Milowicz. Bien entendu que leur première encyclique me retrancha sans appel, avec tous mes « acolytes, » de la communion polonaise.

Dès ce moment, M. Cwierzakiewicz n'avait plus à s'inquiéter de mon contrôle; il n'avait plus de mandats à demander et de comptes à rendre qu'à la grande patrie panslavique, dont les trois Polognes de M. Bakounine n'étaient plus que des territoires annexés. Ce n'est pas cette patrie sans limites, comme ses aptitudes, que je reproche du reste à M. Cwierzakiewicz, du moment que ces aptitudes se trouvaient à l'étroit dans la mesquine et restreinte Pologne de Mieroslawski; mais ce qui reste inexplicable, c'est que pour payer son investiture d'ambassadeur polono-panslavique à Londres, il ait eu l'idée contradictoire de faire des excursions dans les finances de notre Pologne à nous, Pologne anti-panslavique, excommuniée, et qui ne s'est jamais ingérée dans les finances panslaviques de M. Bakounine. Mais il paraît qu'en vertu des nouvelles démarcations internationales convenues à Londres, entre le comité susnommé et son chef, les impôts des trois nouvelles Polognes versés auparavant dans l'unique caisse de nos armements, caisse placée sous la responsabilité de Mieroslawski, devaient désormais passer dans celle de toute la Panslavie radicale, pour couvrir les déboursés de M. Bakounine et C<sup>e</sup>, dans sa campagne d'automne contre le comité de Mieroslawski.

Donc, commissionné par M. Bakounine et le comité triplement polonais de celui-ci, assisté d'ailleurs de leur agent le plus perspicace, bien outillé pour cela et connaissant les bons endroits, puisqu'il avait, il y a deux ans, secondé les perceptions de Mieroslawski, assisté, dis-je, de M. Wladimir Milowicz, M. Cwierzakiewicz se mit à chasser nos courriers affolés avec un flair et un coup-d'œil, qui me firent aussitôt comprendre pourquoi il avait quitté les infimes parages de la brocante varsovienne, pour les vastes horizons de l'industrialisme occidental. Ceci me paraît en

gramme, dont l'enchaînement et la permanence contrariaient tant les novateurs de l'espèce Cwierzakiewicz, se trouve tout au long, en traduction française, dans plusieurs numéros successifs du journal russe, *le Nord*, du mois de Novembre ou Décembre 1863. Sauf quelques fourberies de traduction, et notamment la substitution du mot *prêtre* à celui de *pope*, cette reproduction est suffisamment exacte pour un lecteur français et pour faire comprendre combien tous ces règlements devaient gêner les libres penseurs et libres financiers de l'école Bakounine et autres.

outre répondre victorieusement aux suspicions peu réfléchies, qui voudraient faire de M. Cwierzakiewicz un simple agent provocateur de la Russie. Est-ce qu'il n'y avait pas pour lui à la fois bien plus de sécurité et cent pour cent de bénéfice à ce métier de percepteur patriote? — Happer au passage, intimider et suborner un jeune homme nommé François Godlewski, que j'avais envoyé, au su de M. Milowicz, en 1860 en Pologne, pour alimenter notre caisse d'armement<sup>1</sup>, et qui, à la fin de 1862, me rapportait à Paris environ 60,000 francs, tout cela fut pour les deux panslavistes l'affaire d'une soirée passée avec l'imprudent dans le même hôtel (hôtel Corneille, je crois). Je dois ajouter comme circonstance atténuante pour M. Milowicz, qu'il s'était séparé de nous depuis un an, et que, pour que personne n'en doutât, il avait organisé le franc guet-à-pens de *Bâle* contre notre trésorier Jean Kurzyna. Façon de duel panslavique de trois Slaves contre un Polonais, comme dans la légende des trois Curiaces contre l'Horace survivant. Aucune des trois balles chargées par M. Milowicz n'atteignit, pendant trois jours successifs, ce trésorier ensorcelé, et je crois même que l'une de celles-ci égratigna le Slave Warylkiewicz; mais il devenait évident désormais que tous les fonds primitivement destinés à une caisse si exposée devaient changer de direction. Ce langage mimique n'avait été, hélas! que trop bien compris de tous les porteurs de fonds, qui ne pouvaient plus nous les transmettre qu'à travers trois loyaux coups de feu, autorisés par les lois de l'honneur.

Il faut bien aussi que je dise quelque chose pour la justification de ce pauvre Godlewski, tellement consterné de son aventure avec ces chevaliers du brouillard, qu'il n'osa plus reparaitre devant moi, et s'en retourna se faire tuer dans une des premières échauffourées de l'insurrection.

Sommés aussitôt en mon nom par le susdit trésorier, Jean Kurzyna, de restituer cette somme à sa destination, MM. Cwierzakiewicz et Milowicz répondirent avec toute l'autorité de l'épreuve par les balles de *Bâle*, qu'ils ne reconnaissaient plus ni le comité, ni la Pologne, ni les ordres, ni le caissier, ni la caisse de Mieroslawski, homme usé, perdu dans leur opinion, et d'ailleurs incapable de se servir des fonds sacrés que des étourdis auraient le malheur de prostituer à sa folie. Quant à armer l'insurrection polonaise, ils s'en chargeaient bien tous seuls. C'est probablement par réminiscence des évolutions de son ami Milowicz et de leur frère réponse en ce conflit, que l'auteur de la lettre du 29 Janvier revient sur « l'ambitieux incapable de se conformer aux circonstances locales, et voulant toujours qu'on s'en tienne aux engagements une fois pris envers lui. »

Il fallait pourtant expliquer tout cela par un armement quelconque aux collecteurs déroutés, Godlewski ayant rendu public ce transfert forcé des 60,000 francs. — Personne jusque-là ne connaissait ces messieurs comme officiers d'armement, ni en Pologne, ni dans l'émigration. Le

<sup>1</sup> Ce n'est pas à la légère que j'avais renvoyé ce jeune patriote au pays, avec plusieurs autres, pour recueillir les fonds destinés à notre caisse insurrectionnelle, puisqu'il s'était trouvé deux ans auparavant à la tête de la députation qui m'avait offert un sabre symbolique au nom de la *jeunesse polonaise*.

premier avait peut-être acheté et revendu quelques vieux canons de fusils au marché de Pocieńw (*za Żelazną-Bramą*), mais c'eut été pour être sciés en cadenas de pacotille; le second savait bien charger les pistolets de ses amis dans un duel de trois contre un, et exciter les combattants, mais il se renfermait dans cette spécialité, et de sa vie n'a tiré sur un homme armé, quelque invitation qui lui ait été faite à cet égard. Le génie, l'intuition, la nécessité, mère de l'industrie aussi bien militaire que civile, suppléèrent à la science et à la vocation. Ils partent donc pour Londres avec fracas, emmenant ce pauvre Godlewski à témoin de la loyauté de leur prise. Pour plus de publicité encore, apparemment, MM. Cwierzakiewicz et Milowicz se font piloter par un ami de la cause polonaise, employé à la Préfecture de police de Paris. Je ne suppose pas cependant que ce soit lui qui les ait adressés à Bernard, l'homme aux bombes d'Orsini. Que d'ailleurs ce nom fatidique et cette chose horrible n'épouvantent personne.

Les armateurs ne songeaient à aucun attentat; je présume seulement que, dans leur inventivité radicale et leur profond mépris de la vieille tactique, ils avaient résolu d'écraser la vieille artillerie russe sous une nouvelle grêle de Sodome. Cette idée ne serait jamais venue à un vieux routinier comme Mieroslawski, et c'est pourquoi ces messieurs ne voulaient plus entendre parler de lui. D'ailleurs, à cette révolution radicale dans la science d'armement, ils réalisèrent, comme l'on va s'en convaincre, une économie de 40,000 pour 10.

En effet, tout l'arsenal d'insurrection que ces messieurs acquirent à Londres, fut condensé en deux modèles de grenades *en bois*; c'est du moins le seul engin de guerre qu'ils aient jamais fourni à la Pologne insurgée, à ma connaissance. Il est vrai que les frais de transport, de voyage et de représentation (car ces messieurs n'avaient point abdiqué leurs dignités occultes pour cela), paraissent s'être élevés à 20,000 fr.; à preuve, c'est que lorsque leur ami de la cause polonaise vint avec deux autres agents de police les arrêter, à leur retour, dans un garni du carrefour de l'Odéon et les emballer pour la Préfecture de police, y compris leur arsenal, leurs archives et leur portefeuille, ils ne purent vider ce dernier que de 40,000 francs. Dieu me garde d'insinuer qu'ils aient rien mis de côté; mais lorsqu'on voyage avec cet éclat pour les trois Polognes panslaviques, l'on ne peut pas prendre des billets de troisième et se loger comme le faisait stoïquement M. Cwierzakiewicz dans ses nuits difficiles, à Varsovie. Je conçois cela.

Il m'a fallu entrer dans ces détails vulgaires, pour rendre intelligible, au lecteur peu initié à ce débat, le sens de cet autre passage du plaidoyer préventif de M. Cwierzakiewicz. Après cela, si je me trompe d'application, ce sera la faute de sa précipitation, point celle de ma perspicacité : « Le Comité central (de M. Bakounine) ne pouvait adhérer à vos prétentions exagérées, sans risquer de faire tomber tous les préparatifs de l'insurrection et de sacrifier, sans aucun profit pour la cause nationale, une masse de nos compatriotes qui prenaient part aux travaux préparatoires. »

En effet, et pour bien saisir l'à-propos de cette apostrophe adressée à

Mieroslawski, nous n'avons qu'à reprendre notre récit. En conspirateurs consommés qu'ils étaient, ces messieurs avaient la précaution de porter sur eux la liste de leurs conjurés, c'est-à-dire de toutes les personnes dont les noms pouvaient relever les leurs, ainsi que les correspondances nécessaires au même genre de réclame. Tout cela *tomba*, bien entendu, aux mains de la Préfecture de police, avec leurs personnes, leur caissé et leur armement. Non pas précisément le gouvernement français, que nos affaires intéressaient médiocrement, mais des copistes et traducteurs subalternes de la police française en vendirent des copies très-exactes et très-complètes à l'ambassade russe. Il semblerait même que la persécution ne dura que juste le temps nécessaire pour opérer ce travail mystérieux : sept ou huit jours, je crois; après quoi, relâchés sur les vives instances du prince N., réintégrés dans la possession des originaux et des 40,000 fr. réputés la propriété personnelle de M. Milowicz, tous les deux furent renvoyés à Londres; j'hésite à dire : *chassés* ou *bannis*, puisque leur gouvernement officiel résidait à Londres, depuis leur inféodation publique et volontaire à la rédaction du *Kolokol*. Je suis même persuadé que, si ces messieurs n'avaient pas mis tant de fierté à réclamer leur arsenal de leurs persécuteurs, ceux-ci leur auraient également restitué leurs deux foudres en poirier.

Mais chance bien faite pour confondre tous les calculs de l'ambition ordinaire, c'est cet exploit-là qui fonda dans toute la presse libérale de l'Europe, et plus particulièrement dans les feuilles clandestines de Varsovie, d'abord la réputation indiscutable de ces deux martyrs, comme hommes d'état, financiers, armateurs, etc., puis l'autorité également indiscutable du gouvernement polonais de M. Bakounine, contre les « prétentions exagérées » du comité de Mieroslawski. Deuxièmement, ces messieurs constataient publiquement, non-seulement par l'impunité, mais par l'apothéose de ce précédent, que toute somme destinée à la caisse de nos armements extérieurs (et il n'y avait que ceux-là de possibles), était de bonne et loyale prise. Troisièmement, et c'est là le plus fort, la violence internationale exercée par le gouvernement français sur ces deux mandataires des trois Polognes de M. Bakounine, les affranchissait pour la vie et la postérité de tout compte à rendre des sommes confisquées par eux et leurs pareils au budget de notre insurrection.

N'était-il pas de notoriété publique désormais, que la police française avait mis la main sur leur caisse ainsi que sur leurs personnes, leurs archives et leurs arsenaux, et cela au moment suprême où ils allaient armer leurs trois Polognes panslaviques d'une façon merveilleuse, d'une façon qui, sans les révélations de la police de Paris, fût restée impénétrable pour les états-majors de St-Petersbourg, Vienne et Berlin?

« C'est donc le gouvernement français, et nul autre, qui est venu ruiner et désarmer l'insurrection polonaise à la veille même de son éruption; ce sera la faute de ce gouvernement, si les trois Polognes de M. Bakounine n'auront que des bâtons ferrés à opposer aux armées du tzar. En vertu du même argument, ce sera la faute de la police de Paris, bien entendu, si jamais les patriotes, dont les noms ont été trouvés

par elle dans le portefeuille sacré et inviolable de ces messieurs, éprouvent le moindre dommage de la part des sbires du tzar. MM. Cwierzakiewicz et Milowicz s'en lavent les mains. Fallait ne pas toucher à leurs papiers ! »

Ces doléances colportées dans tous les journaux et reproduites, sans examen possible, par la presse clandestine de Varsovie, accablèrent sous le dédain universel le comité de Mieroslawski, lequel n'avait à invoquer pour sa sanctification aucune nuit passée dans les oubliettes de la rue de Jérusalem, auquel le gouvernement français n'avait confisqué ni caisse, ni archives, ni arsenal, peut-être par cette raison spécieuse, que si chance pareille lui était arrivée, il n'aurait pas eu l'adresse de s'en vanter. Mais l'estime publique ne peut pas entrer dans ces détails. Notre malheureux comité avait bien aussi sa presse clandestine dans certaine cave de Varsovie, mais ce n'était pas pour faire de la polémique contre celle de ces messieurs. Mieroslawski n'eut qu'à baisser la tête et attendre que son comité à lui, ayant proclamé l'insurrection, vint le chercher pour la commander. Il croyait, vieux naïf qu'il était, que cela prouverait quelque chose aux dix, douze, vingt-cinq autres gouvernements occultes qui s'étaient coalisés, dans les ténèbres de la conjuration, contre le seul qui eût la simplicité de prendre au sérieux notre programme insurrectionnel ! — Ce n'est pas M. Cwierzakiewicz, bien sûr, qui aurait donné dans ce panneau.

Toujours vigilant « à se conformer aux circonstances locales, » à peine Mieroslawski et son « imbécile » comité s'étaient-ils enfermés sur les baïonnettes russes, en Kouiavie, au mois de Février 1863, que M. Cwierzakiewicz se proclamait légat général de la nation polonaise à Londres, avec réclame par la voie des journaux et indication minutieuse de son domicile, à l'usage des ambassadeurs, banquiers, gouvernements, patriotes ou fournisseurs qui désireraient conférer secrètement avec la Pologne. Mais ce seul fait, que la famille Czartoryski et Zamoïski, établie depuis trente-trois ans sur ce domaine diplomatique avant Cwierzakiewicz, ne fit entendre aucune protestation contre l'exéquatour de celui-ci, ce seul fait donne à penser que son mandat international auprès de la reine Victoria, n'était qu'une frime tolérée, sinon consentie par l'Hôtel-Lambert, peu soucieux, pour le moment du moins, de représenter à Londres une Pologne aussi orageuse<sup>1</sup>. La diplomatie, en effet, n'étant, selon la définition qu'en a donné le plus grand diplomate moderne, que l'art de cacher sa

<sup>1</sup> Le fait est que cette faction austro-cléricale, surprise à l'improviste par notre insurrection, perdit d'abord la tête et se laissa enlever, sans y prendre garde, ses plus anciens tréteaux diplomatiques, avec tous les boniments qui en dépendaient, par la faction panslavique de M. Bakounine. Cependant lorsque les Czartoryski furent revenus de leur abasourdissement, voyant qu'ils ne risquaient pas grand'chose à y remonter, force fut à M. Cwierzakiewicz de déguerpir de Londres devant le seul légitime d'Aigrigny de la diplomatie ultramontano-polonaise, le fameux comte Ladislas Zamoïski. Cette espèce de restauration à l'extérieur s'accomplit au mois d'Août 1863; Jésuites d'ailleurs et Panslavistes persistant dans l'entente la plus cordiale contre notre insurrection militaire et démocratique, mais surtout contre les finances de cette insurrection. — Le programme de cette coalition tacite était des plus simples : « Exploiter jusqu'à la mort le mouvement que nous n'avons pu empêcher, sauf à mettre toutes ces ruines et toutes ces infamies sur le compte de la révolte de Mieroslawski contre nos autorités occultes. » Voyez à ce sujet les Mémoires et Documents déjà cités plus haut.

pensée, cet exéquatour n'était qu'une lettre de marque pour courir sur nos galions; je veux dire pour courir sous le pavillon des trois Polognes de M. Bakounine, sur les galions de l'unique Pologne qui venait de s'insurger. L'immense éclat de rire qui accueillit les circulaires diplomatiques de M. Cwierzakiewicz ne dura pas longtemps. Les rieurs se mirent de son côté lorsqu'ils eurent deviné le genre d'affaires étrangères qui se pratiquaient sous ce pavillon redouté. A combien ont pu s'élever les prises faites au passage de la Manche par les écumeurs de ces trois Polognes sur les fonds envoyés par l'unique Pologne de Mieroslawski, pour achat d'armes à l'étranger? Je ne saurais le dire avec précision. Enterré pendant les mois de Février, Mars, Avril et une partie de Mai, avec tous mes inspecteurs, dans les bois de la Kouiavie ou les cachettes de la Cracovie; enveloppé et traqué non-seulement par les Russes, les Prussiens et les Autrichiens, ce qui n'eût été que lieu commun, mais encore par les princes, comtes, journalistes, banquiers, jésuites et panslavistes des trois Polognes de M. Bakounine, force me fut de réduire, durant les plus brillantes opérations de M. Cwierzakiewicz, mon métier de dictateur à celui de vaincu et de fuyard perpétuel. Il m'était impossible d'apercevoir de là, à temps, ce que devenaient nos fonds d'armement à la merci de pareils ambassadeurs. Tout ce que je puis certifier, de cette époque, c'est que ni à Krzywosondz, ni à Nowa-Wies, ni à Igolomia, nous n'étions armés d'aucun morceau de fer acheté par M. Cwierzakiewicz. Mon principal lieutenant, dans cette dernière sortie, le major Brazewicz, est là précisément pour dire s'il y a découvert une seule bombe-orsini, ou même le plus vulgaire fusil de cette provenance?

Révoquer M. Cwierzakiewicz, n'était pas de ma compétence, puisque ce n'était pas moi qui l'avais nommé. En prier M. Bakounine, c'eût été une humiliation gratuite, — ce pontife des trois Polognes panslaviques m'ayant anathématisé à tout jamais, trois mois avant l'insurrection. Donc, cet ambassadeur et collecteur général de l'insurrection polonaise, en résidence à Londres, a gardé toutes ses charges, dignités occultes ou publiques, envers et contre ma dictature des bois et marais de Pologne, jusqu'au 16 Août, puis sa prérogative de récusation envers et contre mes attributions un peu plus sérieuses d'Organisateur Général à partir de cette date, repoussant avec une constance pleine d'indignation toutes mes tentatives d'ingérence dans sa gestion. De même qu'il avait déjà refusé à Paris toute explication sur ses droits d'interception et sur l'emploi des 60,000 fr. perçus sur Godlewski, c'est en vain qu'il fut sommé à Liège de comparaître devant la Commission de contrôle, nommée par l'Organisateur Général, en vertu de l'art. 5 de ses attributions : attributions et articles explicites, s'il en fut. — Il consentit tout au plus à faire sa confession auriculaire à l'un des membres de cette Commission<sup>1</sup>, sous le sceau

<sup>1</sup> Il est vrai que cette confession privée eut le tact de s'adresser à ce même M. A. Gutry, qui, lui aussi, n'a répondu plus tard que par le plus superbe silence à toutes les interpellations officielles du chef d'état-major de l'Organisation générale colonel Kraczkiewicz, sur l'emploi de 300,000 francs confiés à M. Gutry pour armement, dont l'insurrection n'a jamais ni vu, ni senti la moindre trace. (Voyez notamment le N° 85 du journal *Glos Wolny*, en date du 10 Novembre 1865).

du secret maçonnique; aussi son confesseur refusa-t-il de communiquer ce compte-rendu mystérieux à ses collègues et à leur commettant. Alors comme aujourd'hui, et même plus fermement qu'aujourd'hui, M. Cwierzakiewicz nous renvoyait, pour avoir des nouvelles de ses manipulations diplomatico-financières, anx calendes du rétablissement intégral de la Pologne libre et indépendante. — Peut-être la Commission d'enquête de Genève obtiendrait-elle quelques éclaircissements moins tardifs de M. Michel Bakounine, dont son ministre plénipotentiaire auprès du peuple et du gouvernement britannique ne déclinera pas sans doute la suzeraineté.

Aussi bien, la seule opération de ce genre qui n'ait pu échapper à une publicité retentissante (les opérateurs paraissant avoir eu le plus grand intérêt à en avertir tous les espions russes à Londres, Copenhague et Malmoe), c'est cette fameuse expédition Bakounine, Lapinski et Co, par la mer Baltique, dont les frais seraient peut-être aussi insondables aujourd'hui que tout le reste, mais dont du moins le bénéfice net pour la Pologne insurgée est exactement connu : c'est 24 Polonais noyés sans débarquement et sans fusil déchargé, après cinq mois de stratagèmes nautiques. — Si ingénieusement ébruitée, entreprise et précipitée, dans le but visible et unique de prévenir, d'empêcher celle qu'avait résolue Mieroslowski, avec des appuis et des éléments infaillibles, du moins jusqu'à la rencontre d'une véritable armée russe en Samogitie, cette expédition de concurrence panslavique ne pouvait évidemment aboutir, au point de vue militaire, qu'à cette noyade lamentable. Au point de vue de spéculation industrialiste, je ne dis pas. — Mais quel est le dividende revenant à chacun des actionnaires de cette grande flibusterie, tant sur les faux frais que sur les épaves vendues en bloc, par l'un d'entre eux, Demontowicz, à Stockholm? Quelle a été, en particulier, la mise de fonds de M. Cwierzakiewicz et à quelle caisse d'armement l'a-t-il empruntée? Dans quelle proportion, enfin, ces messieurs ont-ils associé leurs trois Polognes à leur fortune, en dehors des bénéfices accordés à notre Pologne à nous? — Mystère, mystère, triple mystère.

Mystère d'autant plus inviolable qu'il se lie intimement à cet autre, vingtième ou vingt et unième, couvert du même pavillon, mystère des 100 mille roubles *argent*, fondus entre les mains du fameux Bonoldi en 17 mille francs, dont d'ailleurs il ne reste plus le moindre indice compromettant à l'heure qu'il est. Que ses compères se rassurent.

Vous savez, mon cher Major, ce qu'il en a coûté à l'Organisation générale, pour avoir appelé cet intime de M. Cwierzakiewicz par-devant le Tribunal de Commerce de Liège, en restitution à notre caisse d'armement de ce tribut insurrectionnel de nos pauvres Lithuaniens. — Vous n'ignorez pas sans doute que ce fidèle Mercure a eu l'idée superluminieuse, à force d'être simple, de s'adjuger ce tribut comme *sa propriété personnelle*, par serment notoirement faux, mais admis comme sacré par les juges Belges : d'abord « vu l'inanité des livres d'une Organisation insurrectionnelle » par-devant un tribunal respectable; ensuite, grâce à l'auguste témoignage de compères tels que le prince Adam Sapieha, le docteur, boursier et phi-

lanthrope Galenzowski et autres notabilités de la banque liquidatoire de notre insurrection en 1864.

Rappelez-vous, dans votre simplicité, mon cher Major, rappelez-vous par ma triste expérience, vous qui manquez totalement d'expérience en ces sortes de liquidations; rappelez-vous qu'il ne fait pas bon se frotter par-devant les tribunaux, à ces propriétaires assermentés. Qui dit à la commission d'enquête de Genève que M. Cwierzakiewicz n'était pas copropriétaire assermenté de Bonoldi, pour toutes les sommes par lui manipulées en 1862 et 1863? Pourquoi un courtier d'affaires à Varsovie n'invoquerait-il pas la parité avec le violoniste domestique de Mme Lopacinska à Vilna? Que font les latitudes et les métiers aux titres de propriété, et tous les propriétaires ne sont-ils pas égaux devant le serment juridique? Réfléchissez bien à tout cela. — D'ailleurs M. Cwierzakiewicz n'en est pas réduit à cet expédient. — A la fois plus prudent et moins économe que Bonoldi, il n'a pas laissé trainer ses fonds chez le banquier Dubois ni autres. Aujourd'hui, sa bonne renommée est peut-être son seul patrimoine saisissable et jugeable. Or, pour la couvrir contre nos spoliations, il a, outre les mêmes titres que MM. Bonoldi, Sapieha, Galenzowski et Co, quatre autres cours d'appel qui ne voudront probablement pas infirmer le précédent péremptoire du Tribunal commercial de Liège. Ce sont, en me résumant :

1° « Le rétablissement préalable de la Pologne libre et indépendante avec exhumation des archives du gouvernement anonyme de M. Cwierzakiewicz. »

Je suppose que nous lui opposons l'objection suivante : Votre recours nous paraît un cercle vicieux, puisque, au contraire, pour que la Pologne fût jamais rétablie dans son indépendance et sa liberté, il faudrait qu'*au préalable* pas un Cwierzakiewicz ne touchât à ses caisses d'armement; mais alors aussi, cher monsieur, il n'y aurait rien à débattre entre nous.

Supposons, dis-je, que la logique de M. Cwierzakiewicz consente à se placer à ce point de vue, alors : 2° il nous exhibera son exéquatour d'ambassadeur inviolable et ses lettres de marque à lui délivrées contre nos galions par M. Bakounine et les trois Polognes panslaviques. — Qu'avons-nous à y objecter? — Rien! mon cher Major. — Le droit international, en *temps de guerre* est là, tout entier, implacable, contre notre pauvre Pologne unitaire et mise par M. Bakounine hors la loi, trois mois avant son insurrection. Priez notre jeune ami Szczensnowicz, qui est un érudit, lui, de vous expliquer Grotius et Puffendorf sur cette matière, et d'en faire quelques extraits pour la gouverne de la commission d'enquête.

Mais admettons, par impossible, qu'un tribunal quelconque écarte exéquatour, lettre de marque et pavillon aussi authentiques, alors : 3° M. Cwierzakiewicz n'aura qu'à se pourvoir en recours auprès de cette fameuse *Chambre des comptes* de 1864, formée sous la présidence du jeune prince Ladislas Czartoryski, de tous les grands manipulateurs des deniers polonais pendant l'insurrection; les *mieroslaviens*, comme disent ces messieurs, exceptés. Ces contrôleurs et vérificateurs d'arithmétique occulte, qui, entre eux, se sont tous délivrés des quittances mutuelles, avec brevet

sommaire de probité collective, pourraient-ils refuser pareille quittance et pareil brevet à M. Cwierzakiewicz ?

Que si, enfin, un tribunal quelconque osait contester la validité de pareilles absolutions en matière de dépenses publiques, eh bien ! alors et 4<sup>o</sup>, mais alors seulement, M. Cwierzakiewicz nous fermera la bouche, non plus avec des anonymes et des estampilles de fantaisie, mais avec les autorités les mieux connues et les plus sacrées de notre dernière insurrection. Il nous renverra prendre des renseignements sur sa gestion auprès du dernier gouvernement collectif de l'insurrection polonaise, s'abstenant lui-même de toute initiative, par fierté et délicatesse. Et remarquez que ce ne sera plus une de ces cautions ténébreuses et introuvables, auxquelles nous renvoient depuis cinq ans tous ceux que l'Organisation Générale a essayé de chagriner sur leurs spéculations secrètes, mais bien la plus illustre et la plus véridique pléiade de martyrs, qui ait affirmé sa foi et son autorité insurrectionnelle à la face du monde entier. Tous les cinq membres de ce gouvernement suprême, vous le savez, ont été pendus par ordre de Berg, sur les glacis de la citadelle de Varsovie, comme Jésus, avec leurs noms et prénoms sur des écriteaux couronnant leurs gibets. — Nous ne pourrions pas dire cette fois que M. Cwierzakiewicz invoque des témoignages obscurs ou inconnus ! Et si cette autorité auguste se tait à notre requête, oserons-nous blasphémer son silence, en l'interprétant contre l'homme réservé et délicat qui se sera fié aux seules investigations de ses accusateurs ?

Non, mon cher Major, — prenez pour vous-même et dites à nos deux jeunes amis, Szczensnowicz et Sluzewski, ensuite aux trois membres surnommés de la commission d'enquête, ceci :

Plus je réfléchis aux redoutables et multiples retranchements derrière lesquels nous attend la probité de ce Scipion, mieux nous ferions, à mon avis, de monter derrière lui au Capitole pour remercier les dieux de ses victoires, sans attrister celles-ci, à notre inévitable confusion, par des chicanes de procureurs. — Si vous m'en croyez, vous ne trahirez plus le deuil de la Patrie par des récriminations impies qui livrent nos dissensions domestiques à la risée des étrangers. Associons-nous plutôt à cet hymne de concorde funèbre qui, depuis cinq ans, s'élève des cent mille tombeaux désarmés de notre insurrection, et monte vers le ciel, comme l'encens d'Abel, en témoignage de la fraternité qui n'a jamais cessé de régner entre les fils de la même terre.

Donc, mes vieux et mes jeunes amis, plus d'enquêtes insolubles, plus de polémique scandaleuse, plus d'accusations réciproques.

Que si, par malheur, l'invocation d'un de mes frères polonais m'a réduit à la triste nécessité d'y répondre, que du moins ce soit le dernier grincement de discorde qui dérangera désormais cette paix sacrée de nos tombeaux.

Là-dessus, agréez, mon cher et fidèle ami, l'expression de ma fraternité, bien réelle, celle-là.

**Le général Louis MIEROSLAWSKI.**

Paris, 29 Février 1868.

Genève. — Imprimerie Pfeiffer et Paky.

